



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 31/12/2020

LA DRÔME PLACÉE EN VIGILANCE ORANGE NEIGE

Météo France a placé la Drôme en vigilance orange neige, depuis **16h ce jeudi 31/12/2020**.

En soirée et nuit prochaine, des précipitations arrivent par le nord. Il neige à partir de 600 à 700 mètres en soirée sur le Vercors et le haut Diois, puis 500 à 700 mètres en cours de nuit suivante. En fin de nuit, la limite pluie-neige s'abaisse jusqu'en plaine. Cet épisode neigeux perdure jusqu'en soirée de vendredi.

Les précipitations neigeuses faiblissent ou disparaissent dans la nuit de vendredi à samedi.

Il est prévu sur le Vercors et le haut Diois : 15 à 25 cm de neige, sur la Drôme des collines, du Royans aux Baronnies : 3 à 10cm de neige et en vallée du Rhône : 1 à 3 cm (tenant difficilement au sol).

Le préfet de la Drôme invite les habitants à prendre des mesures de précaution, notamment lors de leurs déplacements.

Conseils de comportement :

- * Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- * Privilégiez les transports en commun.
- * Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver.
- * Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- * Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- * Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- * Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- * Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

* Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.

* N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.

- les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme